



Le sainfoin et ses vertus antiparasitaires

Lorsque la quantité de sainfoin distribuée aux animaux équivaut à un taux de tanins condensés inférieur à 1 % dans la ration totale, il ne faut pas escompter d'effet antiparasitaire contre les strongles digestifs.

Les propriétés antiparasitaires du sainfoin, sous forme de granulés ou de foin, n'ont pas été démontrées dans ces six essais¹ conduits en conditions d'élevages. Mais attention, le taux de tanins condensés de la ration était dans tous les cas inférieur à 1 % alors que les références bibliographiques d'études réalisées *in vitro* montrent une efficacité à partir de 2 % voir 4 % selon les auteurs. Cette fiche décrit les résultats des essais avec leurs conditions de réalisation : doses, durées de consommation... Ils ne préjugent en aucun cas d'études réalisées dans des modalités différentes.

400 g de granulés de sainfoin tous les jours

La distribution de 400 g par jour de granulés de sainfoin pur contenant 3 % de tanins condensés aux agneaux d'herbe n'a pas diminué la pression parasitaire en strongles digestifs. Deux lots d'agneaux conduits sur une même parcelle séparée en deux ont été comparés au cours de deux essais. L'un d'entre eux recevait des granulés de sainfoin pur tous les jours pendant toute la durée de pâturage (soit 42 et 71 jours pour les deux essais), l'autre pas. Finalement, les analyses de matières fécales ne mettent pas en évidence de diminution d'excrétion d'œufs de strongles digestifs entre les agneaux des deux lots. Par ailleurs, le comptage des vers dans le tube digestif d'agneaux du second essai indique un nombre de vers majoré de 66 % avec l'apport de tanins condensés par les granulés de sainfoin (graphe). Après 71 jours de distribution de granulés de sainfoin, 12 700 vers ont été comptabilisés dans l'intestin grêle et la caillette contre 7 670 dans le tractus digestif des agneaux n'ayant pas reçu de sainfoin. L'espèce de strongles la plus redoutable, *Haemonchus contortus*, représente 5 à 6 % des strongles dans les deux modalités.

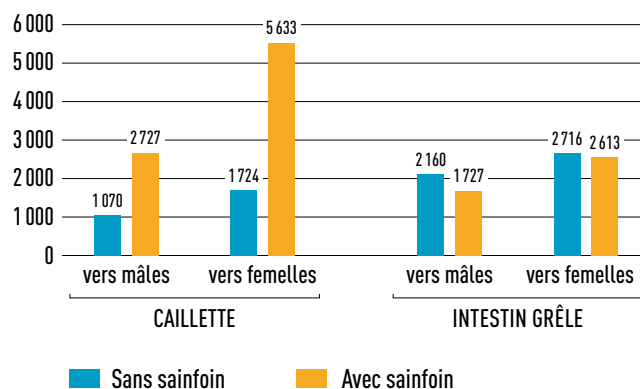
¹ Essais réalisés au CIIRPO, sur le site expérimental du Mourier et chez deux éleveurs sélectionneurs de Rouge de l'Ouest en partenariat avec GEODE dans le cadre du projet Paratut piloté par le Centre Départemental d'Élevage Ovin (64) et financé par la région Nouvelle-Aquitaine.



Les granulés de sainfoin n'apparaissent pas comme une solution pour contrôler le parasitisme des agneaux d'herbe dans la modalité testée.

DES VERS AUSSI NOMBREUX DANS LE TUBE DIGESTIF AVEC L'APPORT DE GRANULÉS DE SAINFOIN

En nombre de vers



Source : ENVT/CIIRPO, site expérimental du Mourier (projet Paratut 2022)

70 g de granulés à base de sainfoin associé à des extraits de plantes en cure de 3 semaines

La distribution sous forme d'une cure de 3 semaines d'un granulé à base de sainfoin associé à des extraits de plantes dosant 20 % de tanins condensés a également été testée sans succès lors de trois essais. Les brebis, rentrées en bergerie, en recevaient 70 g par jour (recommandations du fabricant) en complément de leur ration. Des analyses coprologiques individuelles de chaque brebis en début de distribution et trois semaines plus tard ont été réalisées. Au final, il n'y a pas de différence significative d'intensité d'excrétion d'œufs de strongles digestifs entre les brebis ayant reçu la cure avec le complément riche en tanins condensés et celles qui ne l'ont pas consommé (tableau).

Du foin de sainfoin à volonté en cure de 3 semaines

La distribution d'un foin de sainfoin dosant 0,6 % de tanins condensés à des agnelles de 50 kg n'a pas permis de réduire leur niveau d'excrétion par rapport à un foin de graminées. Après 3 semaines de cure, il est en moyenne équivalent avec 1 200 œufs par g de fèces avec le foin de sainfoin contre 1 391 œufs par g avec celui de graminées. Les deux lots d'agnelles excrétaient la même quantité d'œufs de strongles digestifs en début de distribution (soit 280). Le taux d'hématocrite, qui peut traduire la présence massive d'*Haemonchus contortus*, indique la même tendance avec 32 % pour les agnelles consommant le foin de sainfoin contre 33 % pour celles disposant du foin de graminées. (Source : ENVT/CIIRPO, site expérimental du Mourier/Paralut 2022)

LES NIVEAUX D'EXCRÉTION EN STRONGLES DIGESTIFS NE SONT PAS INFLUENCÉS PAR LA DISTRIBUTION D'UN GRANULÉ RICHE EN TANINS CONDENSÉS

SITES	CIIRPO site expérimental du Mourier		Sélectionneur Rouge de l'Ouest 1		Sélectionneur Rouge de l'Ouest 2	
	SANS	AVEC	SANS	AVEC	SANS	AVEC
Type de lot : avec ou sans concentré riche en tanins condensés						
Nombre de brebis	30	30	23	27	26	29
Début essai	166 opg ²	166 opg	372 opg	495 opg	1 680 opg	1 679 opg
Fin essai	1 142 opg	754 opg	979 opg	845 opg	4 051 opg	3 818 opg

² opg : œuf par gramme

Source : ENVT/CIIRPO, site expérimental du Mourier/Paralut 2022



Les granulés à base de sainfoin associé à des extraits de plantes ont été testés avec des brebis de races Mouton Vendéen et Rouge de l'Ouest.

Pour en savoir plus

La fiche technique « Du sainfoin en granulés ou en foin : des vertus antiparasitaires contre les strongles qui restent à démontrer » sur www.idele.fr/ciirpo et www.inn-ovin.fr

➔ EN RÉSUMÉ

La distribution de sainfoin n'a pas diminué le taux d'excrétion (ni le taux d'infestation dans l'essai avec des agneaux) en strongles digestifs dans les modalités suivantes :

- Avec 400 g de granulés de sainfoin dosant 3 % de tanins condensés distribués tous les jours à des agneaux d'herbe,
- Avec 70 g d'un granulé à base de sainfoin associé à des extraits de plantes dosant 20 % de tanins condensés distribués en cure de 3 semaines à des brebis,
- Avec un foin de sainfoin dosant 0,6 % de tanins condensés distribué à volonté pendant 3 semaines à des agnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 06 45 32 24 87 ou laurence.sagot@idele.fr
- Sites internet :
www.inn-ovin.fr et www.idele.fr/ciirpo

09/2022

Document réalisé avec
le soutien financier de :



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

